



Païement frais de notaire

Par mgripina

Bonjour,

Je vends mon bien immobilier pour en acheter 1 autre.

Je compte sur l'apport de la plus value de ma vente pour financer les frais de notaire de mon nouveau bien.

Si la vente et l'achat se font simultanément chez le notaire, ou à quelques jours près, est-il possible que les frais de notaire soient déduits de ma plus value par le notaire directement ? ou autre solution qui me permet de payer le notaire avec cette plus value ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour

Si c'est le même notaire, voyez avec lui.

Vous devriez vendre avant d'acheter.

Par Isadore

Bonjour,

Un notaire ne peut faire signer ("recevoir") un acte sans avoir été payé. La solution que vous envisagez est légalement possible si la vente de votre bien a lieu avant l'achat.

Mais en pratique il va falloir que le notaire en charge de l'achat de votre bien puisse entrer en possession des fonds rapidement.

Comme l'indique Yapasdequoi il va donc falloir que ce soit le même notaire pour les deux transactions, sinon ça va coïncider.